

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 décembre 2021, tenue au centre communautaire d'Ulverton, situé au 155, route 143, Ulverton (QC), à 15 h 30, sous la présidence de Marie Gervais, mairesse suppléante ;

Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière, est également présente.

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	LYNDA TÉTREAULT	Siège # 6

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Le 17 décembre 2021 à 15 h 30**

1. Avis de convocation – rapport au procès-verbal
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Administration
 - 4.1. Dépôt – Règlement 2021-10 pour fixer les taux de taxation et des tarifs des services
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. Avis de dépôt – Démission
 - 5.2. Maire substitut – Nomination d'un maire substitut à la mairesse suppléante
 - 5.3. Madame Catherine Dugas – Nomination à titre de greffière-trésorière adjointe
6. Levée de l'assemblée

1. AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse suppléante confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 243-12-2021 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Sylvain Clair.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 244-12-2021 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse suppléante a lu chacun des points à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT la présence et ayant reçu l'approbation de tous les membres du conseil, trois (3) points ont été ajoutés à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Lynda Tétreault, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, avec les ajouts.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-10

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet de règlement numéro 2021-10 est déposé en conseil par Lynda Tétreault.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1. AVIS DE DÉPÔT – DÉMISSION

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt de la lettre de démission de madame France Bouthillette, reçue en date du 17 décembre 2021. Madame France Bouthillette renonce au poste de mairesse avec prise d'effet immédiate. La vacance dudit poste de mairesse est régulièrement constatée.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

5.2. MAIRE SUBSTITUT – NOMINATION D'UN MAIRE SUBSTITUT À LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Rés. 245-12-2021

CONSIDÉRANT l'acceptation de madame Marie Gervais à titre de mairesse suppléante ;

IL EST PROPOSÉ par Lynda Tétreault, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Claude Lefebvre à titre de maire substitut à la mairesse suppléante.

ADOPTÉE

5.3. MADAME CATHERINE DUGAS – NOMINATION À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Rés. 246-12-2021

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Dugas accepte le titre de greffière-trésorière adjointe ;

IL EST PROPOSÉ par Lynda Tétreault, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Catherine Dugas à titre de greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 15 h 48. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 10 janvier 2022.

Marie Gervais,
Mairesse suppléante

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Marie Gervais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 20^e jour du mois de décembre 2021.

Marie Gervais,
Mairesse suppléante